



Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 10 octobre 2018, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint, mesdames Julie Cassab, conseillère en communication et France D'Amour, greffière.

Est absent, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**CA 18-10-10-01** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

d'ouvrir la séance à 13 h 30.

**Proposition adoptée.**

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CA 18-10-10-02** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**Proposition adoptée.**

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Aucun suivi à traiter.

3.2 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2018 : ADOPTION**

**CA 18-10-10-03** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 12 septembre 2018 tel que présenté.

**Proposition adoptée.**

4. **PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS**

Aucun sujet traité.

5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

5.1 **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**



### 5.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

**CA 18-10-10-04** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

de recommander au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 18-10-10 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 18-10-10, le tout en fonction du budget adopté ».

  
\_\_\_\_\_  
Guy-Lin Beaudoin

**Proposition adoptée.**

### 5.1.2 PRÉSENTATION DU RAPPORT DU FONDS DE VOIRIE RÉGIONAL 2017 PAR LA FIRME GOUDREAU POIRIER

Mesdames Jocelyne Poirier et Érika Mersseman de la firme Goudreau Poirier, avec la présence de monsieur Yvon Bériault, maire de la municipalité de Saint-Télesphore et président du comité du fonds de voirie régional, procèdent au dépôt du rapport du fonds de voirie régional 2017 en vertu du Règlement 203.

**CA 18-10-10-05** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

**d'autoriser** le dépôt du rapport du fonds de voirie régional 2017 par la firme Goudreau Poirier au comité administratif de la MRC.

**Proposition adoptée.**

### 5.1.3 APPUIS, PUBLICITÉS, COMMANDITES ET INVITATIONS

Aucun sujet traité.

## 5.2 GREFFE ET LÉGISLATION

### 5.2.1 RÉOLUTION DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA - DÉNONCIATION DE LA PÉRIODE RETENUE POUR L'ÉLECTION MUNICIPALE : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document. Monsieur Patrick Bousez, préfet, informe que lors de la dernière rencontre du conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), les membres ont voté majoritairement pour que la date des élections municipales soit modifiée pour que celles-ci se tiennent au printemps.

### 5.2.2 RÉOLUTION DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA - DEMANDE À LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) POUR LA MODIFICATION DE LA DATE D'OCTROI DE L'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA RÉNOVATION RÉNORÉGION : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

### 5.2.3 RÉOLUTION DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA - APPUI À LA GESTION DE L'OFFRE : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.



### 5.3 BÂTIMENTS

Aucun sujet traité.

### 6. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

### 7. RESSOURCES HUMAINES

#### 7.1 **COMMIS À LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE : OCTROI D'UN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE**

CONSIDÉRANT les deux postes de commis vacants à la cour municipale régionale;

CONSIDÉRANT les besoins immédiats de la cour municipale régionale en support administratif;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation de la candidate retenue;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 120 00 141;

POUR CES MOTIFS,

**CA 18-10-10-06** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**d'octroyer** un contrat de travail à durée déterminée à madame Michèle Richard, à titre de commis, d'une durée d'un (1) mois, du 19 septembre au 19 octobre 2018 ou jusqu'à ce que le processus de recrutement pour les deux postes de commis vacants soit finalisé, pour 35 heures par semaine, selon la classe 2, échelon 3 de la convention collective en vigueur et **d'autoriser** le directeur général ou le directeur général adjoint à signer le contrat de travail.

**Proposition adoptée.**

#### 7.2 **COMMIS À LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE : ENTÉRINEMENT EN FONCTION DE LA CONVENTION COLLECTIVE EN VIGUEUR**

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de commis en septembre 2018;

CONSIDÉRANT l'expérience à l'interne, à l'externe et la formation de la candidate retenue;

CONSIDÉRANT l'octroi d'un contrat de travail à durée déterminée à cette candidate pour le remplacement d'un congé de maternité du 26 octobre 2015 au 23 septembre 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 120 00 141 à 100 %;

POUR CES MOTIFS,

**CA 18-10-10-07** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

**d'entériner** la réembauche de madame Sabrina Tremblay à titre de commis pour une durée indéterminée, à temps plein, à 35 heures par semaine à compter du 22 octobre 2018, selon la classe 2 et l'échelon 7 de la convention collective en vigueur.

**Proposition adoptée.**



## **8. SÉCURITÉ**

### **8.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **8.1.1 DÉPLOIEMENT D'UNE AFFICHE DE SENSIBILISATION AUX RISQUES ASSOCIÉS À LA CIRCULATION EN MILIEU AGRICOLE : DÉPÔT**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document. Il informe que toutes les municipalités devraient avoir reçu cette correspondance du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) concernant le déploiement d'une affiche de sensibilisation aux risques associés à la circulation en milieu agricole.

#### **8.1.2 AVIS - CHANGEMENT AU PLAN TRIENNAL DU RÉSEAU FERROVIAIRE DU CN POUR LA SUBDIVISION ALEXANDRIA : DÉPÔT**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document. Il informe être dans l'attente d'un retour d'appel du CN pour obtenir plus d'information concernant le point militaire 12.00 dans la province du Québec mentionné dans cette correspondance.

### **8.2 SÉCURITÉ INCENDIE**

Aucun sujet traité.

### **8.3 SÉCURITÉ CIVILE**

Aucun sujet traité.

## **9. COUR MUNICIPALE**

Aucun sujet traité.

## **10. ENVIRONNEMENT**

### **10.1 COURS D'EAU**

Aucun sujet traité.

### **10.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Aucun sujet traité.

### **10.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Aucun sujet traité.

### **10.4 ÉCOCENTRES**

Aucun sujet traité.

## **11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

### **11.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE**

#### **11.1.1 AVIS DE CONFORMITÉ**

##### **11.1.1.1 MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE - RÈGLEMENT NUMÉRO 113-2012-07**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 113-2012-07 a pour objet d'autoriser des tours de télécommunication à l'intérieur des lanières patrimoniales à certaines conditions;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 113-2012-07 de la municipalité de Saint-Polycarpe indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;



POUR CE MOTIF,

**CA 18-10-10-08** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

**que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 113-2012-07 de la municipalité de Saint-Polycarpe.

**Proposition adoptée.**

#### **11.1.1.2 MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE - RÈGLEMENT NUMÉRO 282-05-18**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 282-05-18 a pour objet de modifier le Règlement numéro 282-09 afin d'encadrer la culture du cannabis;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 282-05-18 de la municipalité de Saint-Télesphore indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 18-10-10-09** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

**que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 282-05-18 de la municipalité de Saint-Télesphore.

**Proposition adoptée.**

#### **11.1.1.3 MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL - RÈGLEMENTS NUMÉRO 570-05 ET 574-4**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 570-5 a pour objet d'amender le règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 570 afin d'ajouter un nouveau type d'affectation « commerce » soit l'affectation « commerce de services techniques »; de remplacer, au plan 3, l'affectation « publique-communautaire » des lots 4 611 774 et 4 611 776 par l'affectation « commerce de services techniques » et de remplacer, au même plan 3 l'affectation « habitation de basse densité » du lot 1 574 897 par l'affectation « parc »;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 570-5 de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 574-4 a pour objet d'amender le règlement sur les permis et certificats numéro 574 afin d'insérer les définitions des termes « Abri utilitaire temporaire » et « Abri portique temporaire »;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 574-4 de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 18-10-10-10** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

**que** le comité administratif **émette** les certificats de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro 570-5 et 574-4 de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil.

**Proposition adoptée.**



#### 11.1.1.4 VILLE DE VAUDREUIL-DORION - RÈGLEMENTS NUMÉRO 1275-275 ET 1763

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-275 a pour objet d'autoriser l'usage spécifique « point de vente et distribution de cannabis » dans les zones C3-120, C3-123, C3-124, C3-126, C3-127, C3-218, C3-219, C3-226, C3-242, C3-245, C3-263, C3-301, C3-302, C2-306, C3-307, C3-352, C3-353, C3-356, C3-357, C3-1000, C3-1001 et C3-1012;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 1275-275 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1763 décrète un règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 1763 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 18-10-10-11** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

**que** le comité administratif **émette** les certificats de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro 1275-275 et 1763 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

**Proposition adoptée.**

#### 11.1.2 AVIS FAVORABLE - DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DES CÈDRES – ALIÉNATION ET UTILISATION NON AGRICOLE POUR UN GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT la demande d'avis de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) à la MRC pour le dossier numéro 420836 concernant la demande de la municipalité des Cèdres pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture concernant : « l'aliénation en sa faveur d'une superficie de 2 316 m<sup>2</sup>, correspondant au lot 2 047 331 du cadastre du Québec », le tout sur le territoire de la municipalité des Cèdres pour les travaux de relocalisation d'un garage municipal sur le chemin Saint-Féréol;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ a fait parvenir une demande d'avis à la MRC le 28 septembre 2018 pour l'obtention d'une recommandation par résolution du conseil concernant la demande de la municipalité des Cèdres, et ce, en vertu de l'article 58.4 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC dispose d'un délai maximal de quarante-cinq (45) jours pour formuler sa recommandation;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la construction d'un garage municipal et que cet usage est autorisé au schéma d'aménagement révisé;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé (SAR) et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 18-10-10-12** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

**de donner** un avis favorable au dossier numéro 420836 quant à la demande de la municipalité des Cèdres, d'utiliser à des fins autres que l'agriculture, une superficie de 2 316 m<sup>2</sup> correspondant au lot 2 047 331 visant la construction d'un nouveau garage municipal.

**Proposition adoptée.**



## 11.2 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ**

Aucun sujet traité.

## 12. **DÉVELOPPEMENT**

### 12.1 **PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Aucun sujet traité.

### 12.2 **DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Aucun sujet traité.

## 13. **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet traité.

## 14. **RAPPORT DES ÉLUS**

Monsieur Jean-Yves Poirier, maire de la municipalité de Saint-Polycarpe et président du Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges, informe qu'il y aura une soirée-bénéfice pour le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges, *De l'art à la table*, le jeudi 1<sup>er</sup> novembre 2018 à l'Auberge des Gallant située à Sainte-Marthe.

## 15. **PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS**

Aucune question n'est posée par les citoyens.

## 16. **CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**CA 18-10-10-13** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

que la séance soit levée à 14 h 8.

**Proposition adoptée.**

PATRICK BOUSEZ  
Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN  
Directeur général et secrétaire-trésorier